

25 novembre 2024

Appel à candidatures à l'intention des jeunes pour participer à l'édition 2025 de l'initiative du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux « Rajeunir la politique »

Dans le cadre de son initiative « Rajeunir la politique », le Congrès du Conseil de l'Europe invite des jeunes de 18 à 30 ans à :

- **participer activement, en tant que délégué-e jeune, à ses 48^e et 49^e sessions (25-27 mars et 28-30 octobre 2025) à Strasbourg, France**
- **développer leur propre projet local dans leur pays** (sous l'égide du Congrès)

CANDIDATURES Votre candidature complète doit être adressée au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux le 31 décembre 2024 . Il ne sera pas tenu compte des candidatures soumises hors délai.	CONTACT Service de la Séance Congrès des pouvoirs locaux et régionaux E-mail: congress.youth@coe.int
---	--

Qu'est-ce que le Congrès ?

Le Congrès est une assemblée politique paneuropéenne. Ses membres, qui disposent d'un mandat électif, sont des élu-es au niveau local ou régional et représentent plus de 130 000 collectivités locales et régionales de 46 États européens. Il a pour mission de promouvoir la démocratie locale et régionale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et diffuser les normes et valeurs du Conseil de l'Europe parmi les communautés de notre continent. Le Congrès se réunit en session deux fois par an.

A l'image d'autres assemblées politiques telles que les parlements nationaux ou les conseils locaux ou régionaux, les sessions du Congrès sont des réunions formelles lors desquelles ses membres examinent des rapports, tiennent des débats thématiques et adoptent des textes officiels. Ces derniers se présentent sous la forme de recommandations et résolutions à l'adresse des autorités locales, régionales et/ou nationales des pays membres du Conseil de l'Europe ou du Comité des Ministres.

Pour en savoir plus sur le Congrès, veuillez consulter notre [site internet](#).

Le Congrès et la participation des jeunes

Depuis octobre 2014, le Congrès invite des jeunes issu-es d'horizons différents – jeunes militant-es, jeunes professionnel·les, étudiant·es, jeunes responsables politiques – et s'intéressant activement au rôle des autorités locales et régionales, à participer à ses sessions et réunions, à apporter leur point de vue aux débats et échanger avec les membres du Congrès sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Partie intégrante du mandat, depuis 2016 il est également demandé à chaque délégué-e jeune de développer son propre projet au niveau local ou régional entre les deux sessions.

Pour en savoir plus sur le programme des délégué-es jeunes du Congrès, veuillez consulter [notre site](#).

Participer aux travaux du Congrès pendant un an

Etre délégué-e jeune du Congrès offre une occasion unique d'acquérir une expérience internationale au sein d'un groupe de jeunes militant-es d'origines diverses, de se constituer un réseau et de contribuer à la prise en compte des perspectives des jeunes dans les débats du Congrès. La participation des délégué-es jeunes dans son travail met en lumière et renforce l'engagement continu du Congrès en faveur de la mobilisation démocratique des jeunes.

1. Participer aux sessions en tant que délégué-e jeune

Pendant les sessions, les délégué-es jeunes siègent dans l'hémicycle avec les membres du Congrès.

Une réunion préparatoire de deux jours est organisée avant chaque session. Il ne s'agit pas d'une formation : la préparation a pour objectif de familiariser les délégué-es jeunes avec le fonctionnement du Congrès. Aussi, les candidat-es doivent déjà être capables de s'exprimer en public avec aisance, rédiger des discours brefs et analyser des documents de nature politique.

Les délégué-es jeunes doivent s'engager à participer à l'intégralité des deux sessions de 2025 :

- du samedi 22 mars (19h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 27 mars (17h00)
- du samedi 25 octobre (19h00) jusqu'à la réunion de débriefing du jeudi 30 octobre (17h00)

Une soirée de bienvenue sera organisée avant chaque session les 22 mars et 25 octobre 2025.

2. Développer et mettre en œuvre des projets entre les sessions

Entre les sessions de mars et octobre, les délégué-es jeunes continueront à participer aux travaux du Congrès. Elles et ils seront tenu-es de développer un projet local ou régional qui peut être en lien avec les priorités du Congrès ou avec les débats thématiques tenues lors des sessions en 2025. Les projets peuvent prendre différentes formes (conférence, jeu sur application mobile, présentations dans des écoles, podcast...). Les [résumés](#) des projets des délégué-es jeunes de 2024 donnent un aperçu de l'éventail des possibilités.

Pour la mise en place de leurs projets, les délégué-es jeunes bénéficieront de l'accompagnement de deux formateurs à travers des sessions de mentorat pour développer et évaluer leurs idées.

Le Congrès ne finance pas le développement des projets mais fournit aux délégué-es jeunes une lettre de recommandation à faire valoir comme carte de visite dans leurs relations avec les collectivités locales et régionales. Il peut aussi, le cas échéant, leur fournir des documents d'information et autres matériels.

3. Autres évènements

Par ailleurs, certain-es délégué-es jeunes pourront participer à d'autres événements organisés par le Congrès à Strasbourg ou ailleurs, comme les réunions de ses commissions, des séminaires ou des conférences, ou prendre part en tant que délégué-e jeune du Congrès à d'autres événements organisés par le Conseil de l'Europe ou à des manifestations externes.

Buts et objectifs

En invitant des jeunes issu-es de chaque État membre à participer activement à ses sessions, le Congrès vise à leur permettre de communiquer leurs différents points de vue directement aux élu-es. Il veille à faire entendre les perspectives des jeunes et promeut la participation continue des jeunes aux processus démocratiques, aussi bien à l'échelle internationale que dans leur municipalité.

Les objectifs spécifiques du programme des délégué-es jeunes sont les suivants :

- associer directement les jeunes à tous les aspects des travaux du Congrès ;
- faire connaître aux jeunes les travaux du Congrès et les outils qu'il a développés pour soutenir leur participation ;
- débattre avec les jeunes et sensibiliser les membres du Congrès sur les façons d'encourager la participation des jeunes aux niveaux local et régional ;

- intégrer les perspectives des jeunes dans tous les débats thématiques du Congrès ;
- motiver les délégué-es jeunes pour que, de retour dans leur pays, elles et ils diffusent les informations et l'expérience acquises pendant les sessions, en particulier en développant et mettant en œuvre leurs propres projets aux niveaux local et régional ;
- partager des informations sur les différents types de structures déjà dirigées par des jeunes ;
- motiver les jeunes à faire connaître les travaux du Congrès ;
- promouvoir la coopération entre les membres du Congrès et les délégué-es jeunes ;
- montrer aux délégations nationales l'importance d'inclure officiellement davantage de jeunes en tant que membres.

Programme

La participation à l'intégralité du programme est obligatoire. En cas d'impossibilité pour un-e délégué-e jeune de participer à l'une des activités du programme, il ou elle sera remplacé-e par le ou la suppléant-e national-e.

Les activités obligatoires comprennent :

- la participation aux activités préparatoires avec les formateurs avant chaque session, y compris d'éventuelles réunions en ligne ;
- la présence pour l'intégralité des deux sessions (y compris les journées de préparation à la veille de chaque session et la réunion d'évaluation le dernier après-midi de chaque session) ;
- la participation à plusieurs réunions par vidéoconférence avec les formateurs (avril – septembre) en vue de la préparation du projet local ;
- la mise en œuvre du projet entre avril et mi-septembre 2025.

Profil des participant-es

Les délégué-es jeunes devront répondre aux critères suivants :

- être ouvert-es, volontaires et motivé-es pour développer et renforcer le dialogue entre les jeunes et les élu-es aux niveaux local et régional;
- être âgé-es de 18 à 30 ans à la date de clôture des candidatures;
- posséder un passeport émis par dans l'un des 46 États membres du Conseil de l'Europe et vivre dans l'un de ces États ;
- être engagé-es dans des travaux de jeunesse aux niveaux local et régional;
- être disponibles pour participer à **la totalité** de l'activité, y compris la préparation des projets locaux;
- souhaiter participer activement à l'élaboration de politiques aux niveaux local et/ou régional;
- être capables, de retour dans leur pays, de diffuser les informations obtenues pendant les sessions;
- avoir de bonnes compétences de rédaction et expression orale;
- s'engager à travailler dans une équipe interculturelle;
- parler couramment l'anglais¹.

Les délégué-es jeunes **ne doivent pas** :

- être élu-es au niveau local, régional, national ou européen;
- avoir déjà participé à l'initiative.

Procédure de candidature et sélection des participant-es

Les jeunes souhaitant se porter candidat-es pour participer aux 48^e et 49^e sessions du Congrès doivent le faire au moyen du [formulaire de candidature en ligne](#). **La participation à une session uniquement n'est pas possible.**

Veuillez noter que pour remplir le formulaire de candidature, il vous faudra répondre à des questions détaillées, ce qui peut prendre un certain temps.

Les candidat-es doivent également soumettre une courte vidéo de 30 secondes maximum, accessible via un lien. Le lien vers la vidéo (dont le titre doit contenir uniquement le nom du ou de la candidat-e et son pays) doit être transmis avec la candidature. La vidéo doit rester accessible au jury

¹ Lors des sessions informelles organisées en marge des débats officiels et des réunions de commission, la langue de travail sera l'anglais.

jusqu'au 28 février 2025. **Il ne s'agit pas de se présenter mais de répondre à la question posée dans le formulaire. Cette vidéo fait partie intégrante de la candidature.**

La date limite pour soumettre les candidatures complètes, y compris la vidéo, est fixée au **31 décembre 2024 23:59 CET**.

Les délégué-es jeunes seront sélectionné-es par un jury composé de la porte-parole du Congrès sur la jeunesse, des formateurs et de deux membres du Conseil consultatif du Conseil de l'Europe pour la jeunesse. Le jury veillera à ce que les candidat-es sélectionné-es constituent un groupe équilibré s'agissant du genre, de l'origine culturelle et de l'expérience.

Les candidat-es seront informé-es des résultats de la procédure de sélection au plus tard **le 7 février 2025**.

Voyage, séjour et hébergement

Les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux conformément au règlement du Conseil de l'Europe.

L'hébergement sera assuré et pris en charge par les organisateurs, en chambre individuelle ou partagée selon les disponibilités. Les organisateurs ne peuvent pas prendre en charge un hébergement dans un autre lieu.

[Cliquer ici pour accéder au formulaire de candidature.](#)